



Macon, vendredi 10 février 2023

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2023/00860

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012

**Travaux de tiers (Pont de Chamblanc
PK 2.715 (dérivation Pagny / Seurre))****Travaux d'inspection avec nacelle négative****S'annoncer par VHF (Voie 10) (tous les usagers - dans les
deux sens)**

- le 28/03/2023 de 07:00 à 18:00

o Saône

au pk 2.715 (pont de Chamblanc) - Toute la largeur de la voie

**Extrême vigilance (à l'approche de l'ouvrage) (tous les
usagers - dans les deux sens)**

- le 28/03/2023 de 07:00 à 18:00

o Saône

au pk 2.715 (pont de Chamblanc) - Toute la largeur de la voie

Commentaire :

Le département de Côte-d'Or, dans le cadre de sa campagne annuelle de suivi de son patrimoine ouvrage d'art, va réaliser une inspection détaillée du pont de Chamblanc au PK 2.715 franchissant la dérivation Pagny / Seurre. Cette inspection sera réalisée avec une nacelle négative qui engagera le gabarit de navigation le mardi 28 mars de 7h00 à 18h00.

Les navigants devront être très vigilants au passage du pont et, à l'approche du secteur, **s'annoncer obligatoirement par radio (VHF canal 10) auprès des vigies, afin d'anticiper le repli de la nacelle (5 min)**. Il est rappelé aux navigants de respecter la signalisation mise en place.

Service(s) à contacter :

UTI Grande Saône, 26, Quai des Marans, 71000 MACON

Tél : 03 85 39 91 91

Date limite d'affichage :

29/03/2023

Par délégation

Signé

Philippe BRUNIER-COULIN